



ANNEXE 3 « PARCOURS »

Mise à jour du dimanche 5 mai 2019 à 12h15

1 Neutralisation

Les points suivants modifient IC 17, 18 et 19 des instructions de course

1.1 Définition

Au passage d'une marque arborant le pavillon troisième substitut, la course est neutralisée. Le comité fait un pointage officiel qui permettra de redonner le départ, dans l'ordre d'arrivée des bateaux et avec les écarts entre les bateaux.

Le comité affichera au tableau officiel **l'ordre des départs**, pour poursuite de la course, (après le temps de neutralisation) ainsi que l'heure, minute, et seconde de départ pour chaque concurrent.

En cas de franchissement anticipé le comité fera une annonce VHF, le bateau devra revenir franchir la ligne. En cas de non réparation une pénalité d'une **heure minimum** sera appliquée.

Un élargement obligatoire sera mis en place avant de quitter le port.

En cas d'impossibilité de poursuivre la course, ce pointage deviendra officiel pour valider l'épreuve.

1.2 Configuration de course IC 17.8

Pendant la neutralisation, les bateaux doivent rester dans leur configuration de course à l'exception des points suivant :

- Complément eau embarquée et avitaillement autorisés
- Complément et changements effets personnel (habillement, couchage et hygiène perso.) autorisés.
- Débarquement des déchets autorisé
- Amarres et défenses supplémentaires autorisées
- Moyen de charge et chauffage raccordés au secteur autorisés

En dehors de ces points, toute intervention sur le bateau impliquant des moyens extérieurs fera l'objet d'une pénalité de **1 heure sans instruction**, cette pénalité s'appliquera sur le temps de course de la deuxième partie.

1.3 Temps limite à l'escale IC 18.2

Une neutralisation n'est pas une escale, la limite des 12 heures ne s'applique pas

1.4 Téléphone mobile 1C 19

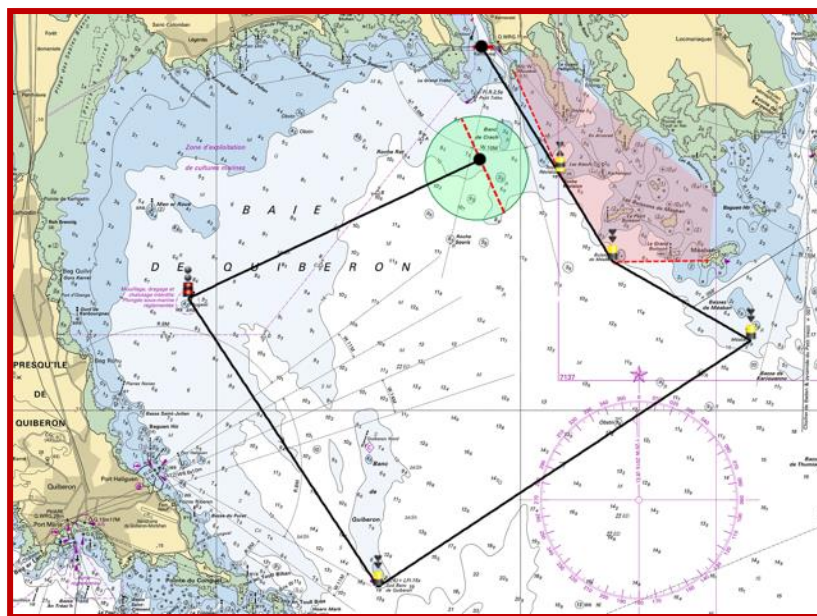
Pendant la neutralisation, les concurrents peuvent utiliser leur téléphone mobile, l'organisation peut prendre en charge le gardiennage des téléphones à la reprise de l'épreuve.

2 Configuration de course

Les bateaux doivent être en configuration de course le **lundi 6 mai 2019 à 12h**.

3 Parcours en Baie de Quiberon – 17 milles environ

Peut être modifié au briefing de lundi 6 mai, 11h00



Départ	
Bouée danger Isolé « Bugalet »	À contourner et à laisser à bâbord
Bouée cardinale sud « Sud Quiberon »	À contourner et à laisser à bâbord
Bouée cardinale sud « Meaban »	À contourner et à laisser à bâbord
Bouée cardinale sud « Buisson de Méaban »	À laisser à tribord
Bouée cardinale ouest « Roche Révision »	À laisser à tribord
Bouée latéral bâbord « Petit Trého »	À laisser à bâbord
Porte de La Trinité sur mer	À franchir d'est en ouest
Continuer la course Parcours large	

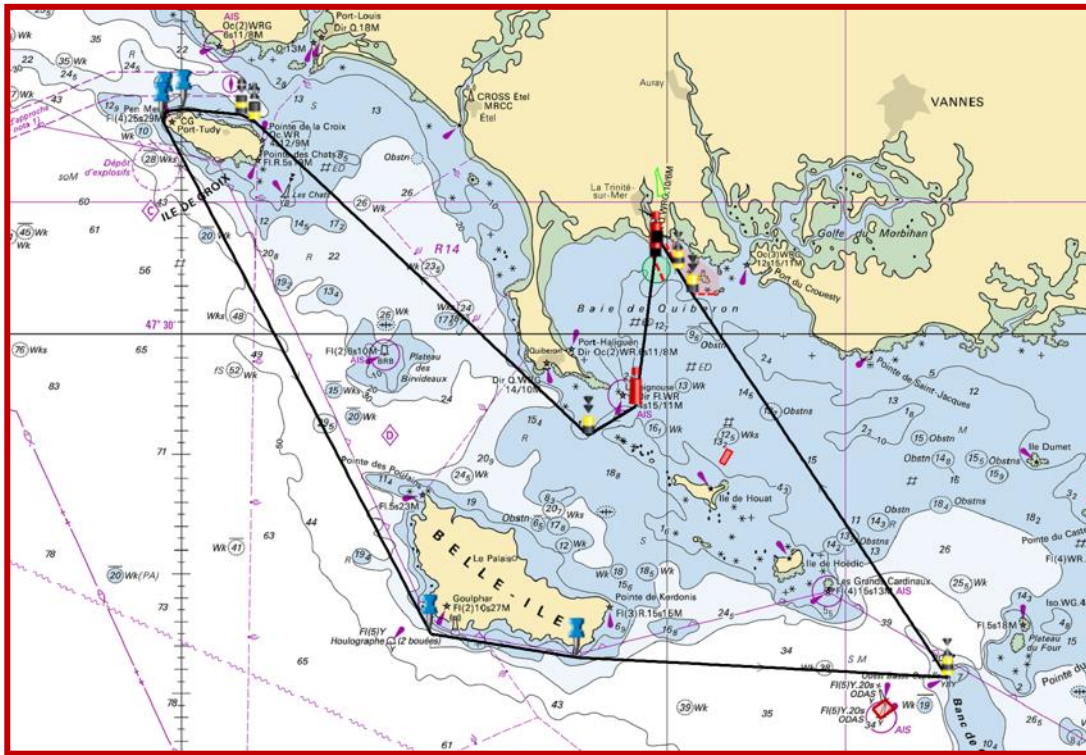
3.1 Porte de La Trinité sur Mer

La porte La Trinité sur Mer marque la fin du côtier et le début du parcours large.

Elle est matérialisée par la bouée La Trinité sur Mer 47°34.031 N - 003°00.641 W à contourner en la laissant à bâbord et dans son nord un bateau pointeur arborant un pavillon « Classe Mini »

Un pointage sera effectué à cette porte et fera l'objet d'un classement.

4 Parcours Large



Bouées de chenal de la Trinité sur mer (au sud de la porte)	À respecter
Bouées de chenal de la Teignouse (Basse Nouvelle, NE Teignouse, Goué Vas Est, Basse du Milieu)	À respecter
Bouée cardinale sud, Goué Vas Sud	À contourner et à laisser à tribord
Ile de Groix	À contourner et à laisser à bâbord
Belle île	À laisser à bâbord
Bouée cardinale ouest, Basse capella	À contourner et à laisser à bâbord
Bouée cardinale sud « Buisson de Méaban »	À laisser à tribord
Bouée cardinale ouest « Roche Révision »	À laisser à tribord
Bouée latéral bâbord « Petit Trého »	À laisser à bâbord
Ligne d'arrivée à La Trinité sur Mer	À Franchir du sud au nord

Le passage de la ligne d'arrivée fera office d'émargement.

4.1 Neutralisation

Passé la ligne d'arrivée, les concurrents doivent rester à disposition de l'AO qui les tiendra informé de la suite de l'épreuve.

4.2 Briefing

Un briefing sera organisé pendant la journée de mercredi 8 mai 2019 à partir de 16h00.

5 Zones interdites à la navigation

5.1 Zone des buissons de Méaban

Zone située au Nord Est de la droite reliant l'île de Méaban, la cardinale Sud « buisson de Méaban », la cardinale Ouest « Roche Révision » et le rocher du Mousker

5.2 Zone mytilicole en baie de Quiberon

Zone mytilicole définie par une droite reliant 4 bouées dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47°25,00 N ; 2°56,40 W
- Bouée Cardinale Est : 47°25,10 N ; 2°56,00 W,
- Bouée Spéciale : 47°24,53 N ; 2°56,51 W
- Bouée Spéciale : 47°24,64 N ; 2°56,82 W

5.3 Zone mytilicole dans le pertuis Breton

Navigation interdite dans la zone mytilicole définie par une droite reliant 5 bouées dont les coordonnées (carte SHOM n° 7404) sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 46°17,17 N ; 1°22,20 W
- Bouée Cardinale Est : 46°15,79 N ; 1°18,42 W
- Bouée Spéciale : 46°15,18 N ; 1°18,91 W
- Bouée Cardinale Sud : 46°15,17 N ; 1°20,00 W
- Bouée Cardinale Ouest : 46°16,28 N ; 1°22,89 W

5.4 Zone de pêche dans le NE de l'île d'Yeu

Navigation interdite dans la zone définie par une droite zone reliant 5 points dont les coordonnées, définies par le SHOM, sont les suivantes :

- Point 1 : 46° 42,35 N 2°17,93 W
- Point 2 : 46° 41,93 N 2°17,42 W
- Bouée Spéciale : 46° 42,22 N 2°16,83 W
- Bouée EST : 42° 42,52 N 2° 16,91 W
- Bouée Spéciale : 46° 42,66 N 2° 17,24 W

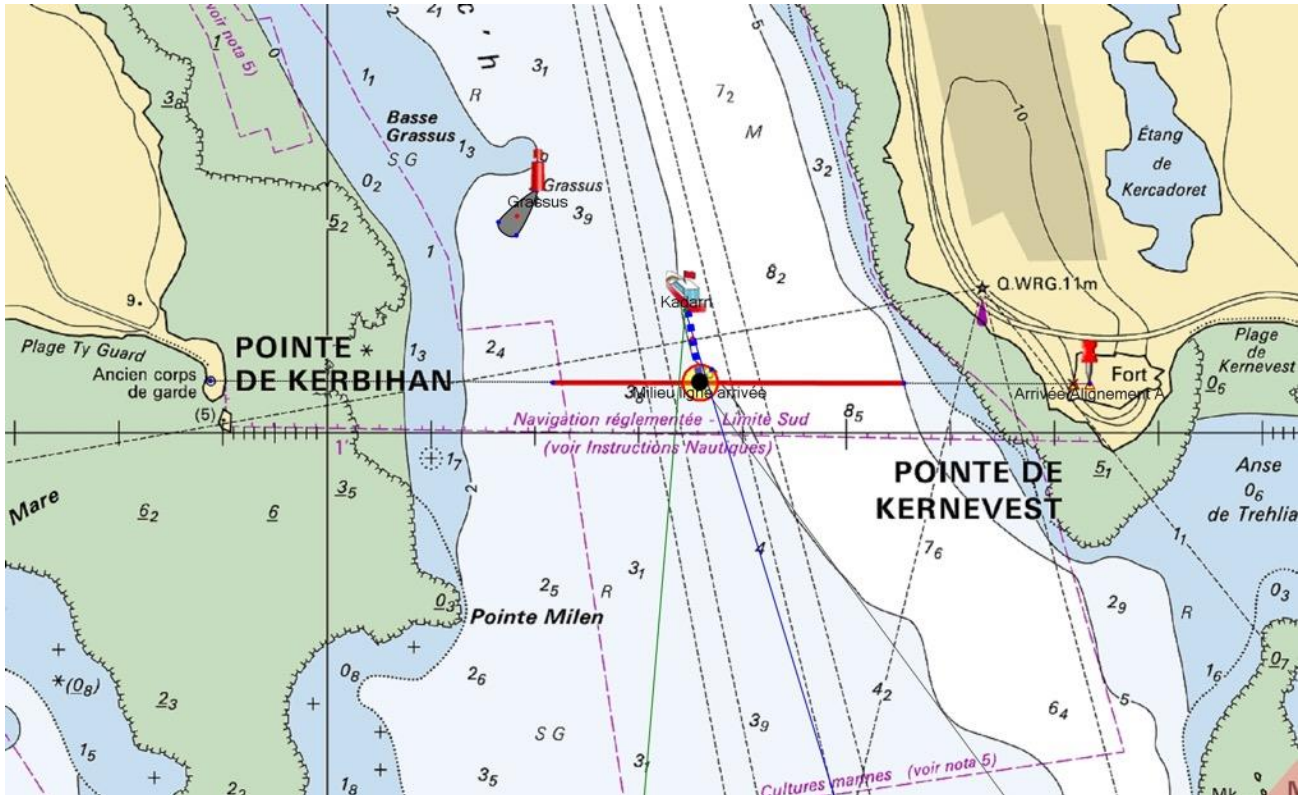
5.5 Zone SEM-REV (SE Hoëdic)

Navigation interdite dans la zone d'expérimentation définie par une droite reliant 4 bouées dont les coordonnées sont les suivantes :

- Au Nord : 47°14,70 N 2°46,58 W
- A l'est : 47°14,33 N 2°46,03 W
- Au sud : 47°13,94 N 2°46,88 W
- A l'ouest : 47°14,34 N. 2°47,38 W

6 La ligne d'arrivée :

Elle est définie par le passage du sud vers le Nord, de la ligne formée par le prolongement des deux mâts à terre arborant pavillon orange (ils seront placés sur le fort de Saint-Philibert, à l'entrée du chenal de la Trinité sur Mer).



Waypoint arrivée

Point situé à l'intersection du milieu du secteur blanc du phare des Presses et de la ligne d'arrivée :
Sur la carte ci-dessous : 47°34.031 N - 003°00.641 W (position de la bouée La Trinité sur Mer)

Il est rappelé aux concurrents qu'il est de leur responsabilité de faire une veille attentive aux abords des deux rives (coté Saint-Philibert et côté La Trinité sur Mer) et de conserver une distance de sécurité nécessaire à leurs manœuvres.